

EXTRAIT

du procès-verbal de la séance du Conseil communal de Renens

Séance du 5 octobre 2023

Présidence de Monsieur Jeton Hoxha

Préavis N° 44-2023

Réaménagement de la rue du Simplon et du giratoire du 1^{er} Août - Demande d'un crédit brut de construction de CHF 601'000.- TTC

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE RENENS,

Vu le préavis N° 44-2023 de la Municipalité du 28 août 2023,
Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

ADOpte le projet de réaménagement de la rue du Simplon et du giratoire du
1er-Août,

ALLOUE à cet effet à la Municipalité un crédit brut de construction de CHF
601'000.- TTC pour les travaux de réaménagement de la rue du Simplon et du
giratoire du 1er-Août, avant déduction de la subvention PALM estimée de
CHF 179'000.-, soit un total net de CHF 422'000.- TTC.

Cette dépense sera financée par voie d'emprunt, conformément aux autorisations
d'emprunter données par le Conseil communal.

Elle figurera dans les comptes d'investissement du patrimoine administratif
suivants:

N° 3820.1083.5010 - Réaménagement de la rue du Simplon et du giratoire du
1er-Août – Génie civil, pour CHF 313'000.- net TTC, amortissable sur 30 ans;

N° 3820.1084.5010 - Réaménagement de la rue du Simplon et du giratoire du
1er-Août - Eclairage public et plantations, pour CHF 89'000.- net TTC,
amortissable sur 20 ans;

N° 3820.3072.5060 - Réaménagement de la rue du Simplon et du giratoire du
1er-Août – Signalisation et marquage, pour CHF 20'000.- net TTC, amortissable
sur 10 ans.

Cette dépense sera amortie selon les durées mentionnées ci-dessus
conformément à l'article 17 b du règlement du 14 décembre 1979 (mis à jour:
1er juillet 2006) sur la comptabilité des communes..

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 28 août 2023.

Le Président

Jeton Hoxha

La Secrétaire

Corrine Simon